



## PRODUITS DE JOINTOIEMENT - COULIS À RENDEMENT SUPÉRIEUR

Coulis aux performances supérieures conçus pour remplir les joints entre les carreaux et la pierre.

- PRO GROUT™ XTREME
- PRO GROUT™ MAX 2.0

## ÉCO-DÉCLARATION VALIDÉE

### SPÉCIFICATIONS DU PRODUIT

#### Références

Pro Grout™ Xtreme et Pro Grout™ Max 2.0.

#### Lieu de fabrication finale

Anjou, (Québec) H1J 1P3 CANADA

#### Composition

Liant, charge, polymère, retardateur et additifs.

### ATTRIBUTS

#### Contenu recyclé

Pré-consommation : 0,0 % - 9,9 %  
Post-consommation : 0,0 %

#### Sources d'approvisionnement

La collecte de données auprès des fournisseurs a été effectuée pour les composants du produit en fonction de chaque analyse environnementale spécifique.

#### Bois certifié

-

#### Matériaux rapidement renouvelables

-

#### Matériaux biosourcés

-

### IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

#### Analyse de cycle de vie

-

#### Durée de vie de référence

-

#### Empreinte carbone du produit

-

#### Déclaration environnementale de produit

DEP Type III  
ISO 14025 : 2006

-

### INGRÉDIENTS ET ÉMISSIONS

#### Déclaration des ingrédients chimiques

1 000 ppm

#### Type de déclaration

HPD® version 2.3  
Health Product Declaration®  
Avril 2023 à Avril 2026

#### Test d'émissions Conforme au CDPH SM v1.2<sup>1</sup>

Plage COV total : entre 0,5 et 5,0 mg/m<sup>3</sup> - Pro Grout Xtreme

<sup>1</sup> : exclut le Pro Grout™ Max 2.0

#### COV

0 - 5 g/L

#### Formaldéhyde

-

#### Autres

-

### PERFORMANCES TECHNIQUES

#### Tests de performance

Pro Grout™ Xtreme : ANSI A118.3  
Pro Grout™ Max 2.0 : ANSI A118.7

### GESTION ENVIRONNEMENTALE DE L'ENTREPRISE

#### Certifications ISO 14001

-

#### Responsabilité élargie du fabricant

(Programme de récupération)

-

#### Rapport de développement durable de l'entreprise

(CSR : GRI, ISO 26000, BNQ 21000 ou autre)

-

### CERTIFICATIONS ET CONFORMITÉS



exclut le Pro Grout™ Max 2.0

PROMA est un important fabricant canadien de matériaux professionnels de haute qualité pour l'installation de revêtements de sol, qui comprend des produits pour préparer correctement les surfaces ; matériaux pour installation des carrelages, pierres et revêtements de sol ; produits de jointoiment ; nettoyeurs et scellants.

9801, Parkway, Anjou (Québec) H1J 1P3 CANADA  
[www.proma.ca](http://www.proma.ca)

Répertoire normatif : **03 60 00**  
Éco-Déclaration Validée : **EDV22-1002-09**  
En vigueur depuis : **04/2023**  
Période de validité : **04/2023 à 04/2024**  
Tous droits réservés® Vertima inc. 2016



### SOMMAIRE DES CONTRIBUTIONS DU PRODUIT

#### LEED® v4 pour la conception et la construction de bâtiments durables (C+CB)

Nouvelles constructions, Noyau et enveloppe, Écoles, Commerces au détail, Centres de données, Entrepôts et centres de distribution, Bâtiments hôteliers et Établissements de soins de santé.

#### LEED® v4 pour la conception et la construction de l'aménagement intérieur (C+CI)

Intérieurs commerciaux, Commerces au détail et Bâtiments hôteliers.

MATÉRIAUX ET RESSOURCES		CONTRIBUTIONS DU PRODUIT										
MR	<p><b>Déclaration et optimisation des produits des bâtiments – Approvisionnement des matières premières</b></p> <p><b>Option 2 : Pratiques d'extraction exemplaires (1 point)</b></p> <p>Exigences - Utiliser des produits qui sont conformes à au moins l'un des critères suivants : Contenu recyclé, Bois certifié, Matériaux biosourcés, Responsabilité élargie des producteurs.</p>	Contribue	<p><b>ATTRIBUTS</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Pré-consommation</th> <th>Post-consommation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pro Grout™ Max 2.0</td> <td>0,9 % - 9,9 %</td> <td>0 %</td> </tr> <tr> <td>Pro Grout™ Xtreme</td> <td>0 %</td> <td>0 %</td> </tr> </tbody> </table>		Pré-consommation	Post-consommation	Pro Grout™ Max 2.0	0,9 % - 9,9 %	0 %	Pro Grout™ Xtreme	0 %	0 %
	Pré-consommation	Post-consommation										
Pro Grout™ Max 2.0	0,9 % - 9,9 %	0 %										
Pro Grout™ Xtreme	0 %	0 %										
MR	<p><b>Déclaration et optimisation des produits des bâtiments – Ingrédients des matériaux</b></p> <p><b>Option 1 : Déclaration des ingrédients des matériaux (1 point)</b></p> <p>Le produit contribue avec sa Health Product Declaration® et aura une valeur équivalente à 1 produit sur 20 aux fins de calculs d'obtention de ce crédit.</p>	Contribue	<p><b>INGRÉDIENTS ET ÉMISSIONS</b></p> <p>HPD® version 2.3 Health Product Declaration®</p>									
QUALITÉ DES ENVIRONNEMENTS INTÉRIEURS		CONTRIBUTIONS DU PRODUITS										
QEI	<p><b>Matériaux à faibles émissions</b></p> <p><b>Option 1 : Calculs relatifs aux catégories de produits (1-3 points)</b></p> <p>Pour la catégorie Adhésifs et scellants intérieurs appliqués sur site, au moins 90 % des adhésifs et scellants, en volume, doivent satisfaire à l'Évaluation générale des émissions. De plus, 100 % des adhésifs et scellants intérieurs appliqués sur site doivent satisfaire aux exigences de teneur en COV pour les produits appliqués par voie humide.</p>	Contribue	<p><b>INGRÉDIENTS ET ÉMISSIONS</b></p> <p>Le produit a été testé et est conforme à la méthode standard du California Department of Public Health (CDPH) v1.2-2017 pour les scénarios Bureau Privé, Salle de Classe et Résidence Unifamiliale, à l'exception du Pro Grout™ Max 2.0.</p> <p>ET</p> <p>Les produits sont conformes à la règle SCAQMD 1168 du 1er juillet 2005 ou aux limites canadiennes de concentration de COV pour les revêtements architecturaux.</p>									

Il est important de noter que les points identifiés ci-dessus sont associés à chacun des crédits où le produit contribue dans le cadre d'une démarche de certification LEED® v4. Aussi le produit en lui-même ne constitue qu'un élément parmi d'autres pour atteindre le pointage visé.

Les données incluses dans cette Fiche Technique Environnementale ont été fournies par le client et les fournisseurs, ils demeurent responsables de la véracité et l'intégrité des données fournies. Vertima suit un protocole rigoureux, comprenant un audit des données d'usine, également un audit de la documentation de la chaîne d'approvisionnement du fabricant, l'analyse et la validation de tous les documents justificatifs. Cependant, Vertima ne peut être tenue responsable des informations fausses ou trompeuses qui pourraient entraîner des pertes ou dommages subis, causés en tout ou en partie, par des erreurs et omissions relatives à la collecte, la compilation et / ou l'interprétation des données.

Éco-Déclaration Validée :

**EDV22-1002-09**

Période de validité :

**04/2023 à 04/2024**

Tous droits réservés® Vertima inc. 2016

